

DÉPARTEMENT DE LA DORDO Publié le 19/12/2022

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Rapporteur: Jonathan PRIOLEAUD

Première Adjointe,

urence ROUAN

ID: 024-212400378-20221213-D20220138-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BERGERAC

Délibération n°D20220138

Service: Finances

Secrétaire de séance : Corinne GONDONNEAU

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le TREIZE DÉCEMBRE 2022, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 25, 26, 25, 24 à l'Hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 07/12/2022

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (1), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric

PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Christophe DAVID-BORDIER, Alain BANQUET, Christian BQRDENAVE, Fatiha BANCAL (2), Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO (3),

Lionel FRFI

Christian BORDENAVE ABSENTS EXCUSES: Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN a donné délégation à

Jean-Pierre CAZES a donné délégation à Laurence ROUAN Joaquina WEINBERG a donné délégation à Joëlle ISUS Fatiha BANCAL a donné délégation à Charles MARBOT

Chistophe DAVID-BORDIER Stéphane FRADIN a donné délégation à

Marion CHAMBERON Fabien RUET a donné délégation à ABSENTS: Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Arrivée au dossier n°1 « Rapport d'activité 2021 – Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne (SDE 24) »

(2) Départ au dossier n°12 « Convention entre la Ville et le CCAS - Avenant »

(3) Départ au dossier n°19 « Opération sur les installations d'éclairage public demande au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne »

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023

VU les article L1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes ;

VU la délibération n° 20220109 du 17 novembre 2022, actant qu'un débat sur les orientations budgétaires concernant le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2023 s'est tenu à l'appui d'un rapport:

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 30 novembre 2022;

CONSIDÉRANT le projet de budget primitif pour l'exercice 2023 soumis au vote par chapitre et par nature avec une présentation fonctionnelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2023.

Adopté par 24 voix pour (Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN (pouvoir), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (pouvoir) Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES (pouvoir), Fatiha BANCAL, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY).

7 voix contre (Marion CHAMBERON (pouvoir), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL).

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 1 9 DEC. 2022

1 9 DEC. 2022 d'une durée de deux mois conformément aux et de l'affichage en date du indications portées ci-dessus.

La Secrétaire.

Corinne GONDONNEAU